

BULGARIE – Moratoire partiel

Par Christophe NOISETTE

Publié le 09/03/2005

Le 9 mars 2005, le parlement a interdit la vente d'OGM pour les cultures de tabac, de raisin, de coton, de blé et pour tous les légumes et arbres fruitiers. Quant aux essais scientifiques sur ces espèces, ils doivent être réalisés en milieu confiné. Toutefois, la loi n'interdit pas le maïs GM, qui est la principale culture GM en Bulgarie. Enfin la loi impose un étiquetage strict des denrées alimentaires si elles contiennent des OGM, se mettant ainsi en conformité avec la législation de l'Union européenne, à laquelle elle adhèrera le 1er janvier 2007.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/bulgarie-moratoire-partiel/